

La ZAC BEAUJON

Secteur d'intervention : 1,7 ha.

Programme : 120 logements dont 40 pour jeunes travailleurs, halte-garderie, gymnase, piscine, crèche de 66 berceaux, école maternelle de 6 classes, commissariat.

SHON : 20 000 m², dont logements sociaux 9 000 m², équipements 9 000 m², services 2 000 m².

Espace vert : jardin public sur dalle de 1 840 m² ; espaces libres en partie végétalisés (cours, jardins des équipements) sur 2 700 m².

Espace public : 3 300 m² environ. Création d'une rue et d'une allée piétonne.

délibération des 9 et 10 décembre 2002, (source : www.paris.fr)

Aménageur : SEMPARISEINE (ex SEMEA 15).

Ce projet initié en 2005 devrait se poursuivre jusqu'au environ de 2015.

Le Conseil de Paris prévoyait expressément l'organisation d'une concertation.

Après des demandes par correspondance ou de vive voix réitérées depuis 2005 aux élus et à la SEM d'aménagement, le CAA 8^{ème} n'a toujours pas obtenu la création d'une instance de concertation.

Source : René Blanc, président

VIII^{ème} comité d'aménagement et d'animation du 8^{ème} arrondissement
Association sans but lucratif (loi de 1901) agréée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral du 31/01/1978
2 Rue Corvetto - 75008 Paris

tel. : 01 45 63 26 74
courriel : comite8.paris@wanadoo.fr

René BLANC
Président

Le 8.11. 2005

SEMEA XV
55 Quai de Grenelle
75015 PARIS

Objet : ZAC Beaujon

Messieurs,

Vous avez été chargés par la Ville de Paris de mener à bien l'aménagement de la ZAC Beaujon, 208 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

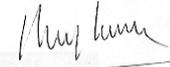
La délibération du Conseil de Paris prévoit qu'une large concertation devra être organisée notamment avec les Associations intéressées.

Notre association s'occupe de ce dossier depuis plus de 30 ans et souhaite donc être partie prenante de la concertation et ce, le plus en amont possible des études, de façon à ce que vous puissiez connaître très tôt les souhaits et avis des habitants.

Nous souhaitons donc que soit constitué un Groupe de Travail comprenant par exemple des représentants des Conseils de Quartier, de notre Association et de tout autre organisme que vous souhaiterez associer, et qu'un membre de votre Société soit chargé d'assurer la liaison entre les différents membres du groupe de Travail et vous-même.

Pourriez-vous nous faire connaître d'urgence l'identité de ce correspondant pour que nous puissions prendre contact avec lui afin de convenir d'une première rencontre dont l'objet serait de déterminer les modalités pratiques du fonctionnement de ce Groupe de Travail ?

Nous vous en remercions par avance et vous prions de croire, Messieurs, en nos sentiments distingués,



René BLANC
Président

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués,

René BLANC
Président

Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que M. François LEBEL, Maire du 8^{ème}, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Nous pensons que cette structure légère répond à votre double souci d'assurer une bonne concertation et de ne pas alourdir la réalisation de la ZAC Beaujon. Je suis à votre disposition pour étudier avec vous la mise au point pratique de ces propositions ou leur aménagement. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués, A vous lire,

René BLANC

Nous comptons donc tout particulièrement sur vous pour l'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

René Blanc



Comité d'Animation et d'Aménagement du 8^{ème} arrondissement
100 rue de la Protection de l'environnement par arrêté préfectoral du 31/01/1978

Paris tel. : 01 45 63 26 74
courriel : comite8.paris@wanadoo.fr

Mardi 07 Juin 2005

Monsieur Thierry WAHL
Directeur Général
SEMEA 15
55 Quai de Grenelle
75015 PARIS

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 5 mai (et non du 5 avril comme indiqué par erreur) marquant votre intérêt aux réunions publiques sur la ZAC Beaujon que vous nous avez proposé. Toutefois, cela nous paraît nettement insuffisant.

La tenue de réunions publiques sont de bonnes choses et l'évolution du dossier en réunissant des élus, des représentants de quartier et éventuellement d'autres personnalités mais il ne pourra être organisé par l'aménageur, la Direction de l'Urbanisme et ses services que si les associations, les Conseils de Quartier et les habitants acceptent un tel projet.

« Bureau de la Concertation » avec un lieu où les dossiers soient traités et les propositions qui devront faire l'objet soit d'une acceptation soit de leur refus.

Il s'agit de l'interface entre Associations, Conseils de Quartier et le Maire de Paris. C'est d'ailleurs celle qui a été retenue pour la ZAC Beaujon. Ce bureau pourrait constituer une Commission permanente et des représentants des intervenants associatifs et les Conseils de Quartier qu'ils auraient déterminés.

Je vous prie de répondre à l'application de la démocratie participative prônée, et de la Ville de Paris. C'est d'ailleurs celle qui a été retenue pour la ZAC Beaujon (à Rive Gauche) et qui a été demandée pour l'aménagement des autres ZAC.

Je vous prie d'étudier avec vous les modalités pratiques de cette concertation.

Comité d'Animation et d'Aménagement du 8^{ème} arrondissement

100 rue de la Protection de l'environnement par arrêté préfectoral du 31/01/1978
Paris tel. : 01 45 63 26 74
courriel : comite8.paris@wanadoo.fr
Le 20 octobre 2005

Monsieur Jean-Pierre CAFFET
Adjoint au Maire de Paris

Le Comité de Suivi, tenu le 5 octobre 2005, a appliqué la politique de la ZAC Beaujon à laquelle vous appartenez. Il n'est pas chose aisée car elle rencontre des habitudes et entraîne des changements pour y avoir tenu la main. La concertation a été menée par un bon équilibre entre les habitants consultés de donner un avis et de faire connaître l'avis de l'aménageur sur la concertation.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Le Comité de Suivi et aux réunions publiques, s'est engagé à tenir en cas de « problème ». Pour faciliter les choses, la SEMEA XV devrait désigner en son sein un « correspondant » à qui s'adresserait le Groupe de Travail en cas de besoin.

Comité d'Animation et d'Aménagement du 8^{ème} arrondissement
100 rue de la Protection de l'environnement par arrêté préfectoral du 31/01/1978

Paris tel. : 01 45 63 26 74
courriel : comite8.paris@wanadoo.fr

Madame Anne Hidalgo
Présidente de la SEMEA XV

Je vous prie de répondre à l'application de la démocratie participative prônée, et de la Ville de Paris. C'est d'ailleurs celle qui a été retenue pour la ZAC Beaujon (à Rive Gauche) et qui a été demandée pour l'aménagement des autres ZAC.

Je vous prie d'étudier avec vous les modalités pratiques de cette concertation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

René Blanc
Président

Monsieur Francois Label
Maire du 8^{ème} arrondissement
3, rue de Lisbonne
75008 Paris

Objet : Zac Beaujon - lot n°6
V : réf : NB 45383

Paris, le 4 avril 2007

Monsieur le Maire,

Par votre lettre du 13 mars 2007, vous demandez à notre association de vous faire part de ses observations sur les 4 projets d'architecture concernant le lot n° 6. Nous sommes sensibles à votre initiative dont nous vous remercions.

Bien qu'elle ne corresponde pas à l'organisation d'une véritable concertation que nous réclamons en application des textes votés par le Conseil de Paris lors de la création de la ZAC Beaujon, notre Conseil d'Administration a exprimé les avis que vous trouverez ci-après.

Il lui est tout d'abord apparu regrettable que le contenu du cahier des charges qui sert de base à l'appel d'offre n'ait pas fait l'objet d'une première concertation ni même d'une présentation au comité de suivi au cours de laquelle les membres des associations et conseils de quartier auraient pu exprimer leurs remarques et suggestions. Ils auraient pu également mieux se rendre compte du contenu architectural grâce à la présentation de maquettes et d'images de synthèse.

Pour s'en tenir à quelques points essentiels, il attire votre attention sur le fait que :

- 1/ Aucun des projets ne prévoit de solution à l'intérieur des bâtiments pour le très important problème du garage des deux roues à moteur dont seront sans sûrement propriétaires les occupants des différents locaux (foyer, commissariat, logements).
- 2/ Rien ne paraît être prévu pour le stationnement provisoire des véhicules des handicapés et des familles (déchargements des courses par exemple).
- 3/ Les logements n'ont à leur disposition aucun espace de rangement privé, type cave.
- 4/ Le problème du gardiennage des bâtiments de logements n'est pas évoqué.
- 5/ Aucune salle de jeux pour les jeunes habitants des logements n'est prévue.

6/ Ne nous paraissent pas avoir été assez contraignantes dans le cahier des charges les exigences découlant de la politique de développement durable prônée cependant par la Ville de Paris, les projets proposés ne nous semblaient pas à la hauteur des enjeux.

La libération par la police de 300 m² ne pourrait-elle pas permettre de résoudre en tout ou partie les points évoqués en 1, 2, 3, et 5 ci-dessus ? (voir notre lettre du 7 mars 2007). Concernant l'harmonisation de l'architecture des nouveaux bâtiments avec ceux existants, en l'absence de maquette et d'images de synthèses, le Conseil estime difficile de se prononcer de manière formelle. Aucun des projets n'a son complet agrément, celui qui paraît à la majorité du Conseil se rapprocher des demandes d'harmonisation est le projet « A » malgré le style un peu particulier des fenêtres.

Il est certain que si cela est encore possible, une exposition des maquettes ouverte au public serait la bienvenue pour qu'il puisse se prononcer.

Pour les prochains lots, nous réitérons notre demande qu'un représentant de notre association fasse partie du jury avec voix consultative.

J'espère que le contenu de la présente pourra contribuer à enrichir votre réflexion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma haute considération.

René Blanc
Président